

DOSSIER DE PRESSE

Fiasco d'une tentative d'introduction de Gasoil de mauvaise qualité sur le territoire national

I. Des faits

Le Dimanche 11/12/2005, un navire affrété par SAGA-Bénin du nom de M/T BELA a déversé dans le bac C3 de la société ORYX Bénin 3500T de gasoil. Après les résultats de l'analyse du produit, il s'est avéré que ledit produit était de mauvaise qualité.

Le 13/12/2005, la société ORYX S.A a saisi le Commandant du Port de suspendre tout mouvement du navire du quai de ORYX vers d'autres destinations.

Le 15/12/2005 à 11h 52 mn, le capitaine dudit navire, M. KRISTEV IVAN KOSTADINOV assigne M. OGAN Isidore, Commandant du Port en justice, en lui ordonnant de mettre fin à la suspension de l'appareillage du navire M/T BELA et d'autoriser l'appareillage de ce navire sous astreinte comminatoire de Fcfa 5000.000 par jour de résistance.

Cette attitude du capitaine de ce navire est le fait de certaines autorités judiciaires de notre pays.

Le chef de l'Etat saisi du dossier a, par les soins de son cabinet militaire, fait prendre des mesures nécessaires pour bloquer ce navire au Port de Cotonou et lui faire remplir toutes les formalités requises et relatives au déchargement du gasoil de mauvaise qualité. Il a en outre exigé que le navire ne bouge du Port de Cotonou sans avoir réembarqué le gasoil de mauvaise qualité qu'il y a déchargé.

Sur les 3157,051T de gasoil de mauvaise qualité déchargé dans le bac C3 de ORYX, dans la nuit du 11 au 12 Novembre 2005 et qui contenait déjà 360,200T de gasoil de bonne qualité, le navire a réembarqué le 16/12/2005 3190, 82 T de gasoil. Ledit navire est finalement sorti du port Autonome de Cotonou le samedi 17 décembre 2005 à 19h 35 mn. Il reste dans le bac C3 actuellement un fond estimé à 327,169T de gasoil qui doivent être pompés et détruit sous la supervision de la police environnementale.

II. De la position de la LDCB

La Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) est une organisation qui œuvre pour une consommation durable dans notre pays. Elle ne saurait garder le silence sur cette affaire en ce temps de grande souffrance pour les consommateurs du Bénin. Elle invite la société ORYX à détruire effectivement dans les meilleurs délais ces 327, 169 T de gasoil qui ne doivent pas être vendus dans aucune station sur le territoire national.

La LDCB félicite le Commandant du Port de Cotonou pour sa fermeté et son engagement en faveur d'une consommation de qualité dans notre pays.

Elle complimente également le Ministre des Travaux Publics et des Transports pour avoir accepté de faire la lumière sur cette affaire crapuleuse qui aurait épuisé les maigres ressources des consommateurs en terme de frais d'entretien de leurs engins ou véhicules ayant absorbé ce gasoil impropre à la consommation.

Nous remercions aussi le chef de l'Etat pour son intervention dans ce dossier qui a contribué à protéger les consommateurs béninois contre la consommation de ce produit de mauvaise qualité.

Pour finir, la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB), bien que ne s'érigeant pas en moralisatrice, condamne le comportement de certains hommes de justice qui ont préféré défendre la cause de ceux qui veulent maintenir les consommateurs du Bénin dans le cycle de la pauvreté et polluer notre environnement déjà largement dégradé. La LDCB voudrait une fois encore interpeller les autorités judiciaires à plus de patriotisme et à se souvenir du serment qu'ils ont prêté lors de leur prise de fonction.